

Verbatim du Conseil d'Administration du 12 février 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (jusqu'à 10h30 puis procuration à Louis de MESNARD),
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAUX,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (procuration à Peggy CENAC-GUESDON).

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Maud ANDRE (suppléé par Laure CARDINI),
Madame Anaïs BUY,
Monsieur Kevin GARNIER,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE,
Monsieur Robin TAINURIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA,
Madame Océane CHARRET-GODARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,
Chancelier de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 12 FÉVRIER 2016)

*(La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain BONNIN
Président de l'Université de Bourgogne)*

Ordre du jour : Élection des personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université, désignées après appel public à candidature

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue pour ce premier conseil d'administration de la nouvelle mandature.

Je suis vraiment très heureux de vous accueillir tous, administrateurs et administratrices, qui avez été élus lors des élections des 2 et 3 février derniers.

Je suis aussi particulièrement heureux d'accueillir parmi nous deux administrateurs qui siégeront en tant que personnalités extérieures pendant cette mandature, Mme Océane Charret-Godard, qui est ici et qui représente la Région Bourgogne-Franche-Comté, dont elle est Vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, et M. José Almeida, qui représente le Grand Dijon où il porte l'ensemble des dossiers qui sont également liés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

À tous les deux, je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères pour l'engagement qui sera le vôtre à nos côtés pour construire et conduire avec nous la politique de l'université de Bourgogne au cours de ce mandat.

Vous savez qu'aujourd'hui la réunion a un point d'ordre du jour unique qui est l'élection statutaire qui nous incombe de cinq autres personnalités extérieures à notre conseil d'administration. Nous sommes donc dans un temps institutionnel important.

Avant d'entrer dans cet ordre du jour, je voudrais vous proposer deux choses.

La première, que l'on fasse peut-être un tour de salle rapide pour se présenter les uns aux autres parce qu'on est en début de mandat. Je pense que tout le monde ne connaît pas tout le monde et qu'il faut qu'on prenne le temps d'apprendre à se connaître.

Une fois que l'on aura fait ce tour de salle rapide, je vous donnerai un élément d'information dans les informations de début de conseil que je fais traditionnellement. Il y a une seule chose que je voudrais pouvoir partager avec vous.

Ensuite, on entrera dans l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui.

Je vous propose qu'on se présente rapidement les uns aux autres. On va commencer par Stéphanie.

Mme Grayot-Dirx.- Stéphanie Grayot-Dirx. Je suis professeure à la faculté de droit, à l'UFR Droit, Sciences politique et économique.

M. Debeaufort.- Frédéric Debeaufort. Je suis professeur à l'IUT de Dijon Auxerre, site de Dijon.

M. de Mesnard.- Louis de Mesnard. Je suis professeur à l'IAE Dijon.

M. Ricard.- Geoffrey Ricard, étudiant à l'IAE Dijon.

M. Sainte-Marie.- Théo Sainte-Marie, président de l'UNEF Bourgogne, Union nationale des étudiants de France, le syndicat étudiant, et étudiant en licence « Administration économique et sociale ».

M. Brachais.- Laurent Brachais, maître de conférences à l'ESIREM.

Mme Mathieu.- Marie-France Mathieu, Directrice générale des services de l'uB.

Mme Leoni.- Sylviane Leoni, professeure à l'UFR Lettres et Philosophie.

Mme Serée-Chaussinand.- Christelle Serée-Chaussinand, maître de conférences en langues et communication.

Mme Rousseaux.- Sandrine Rousseaux, maître de conférences, Institut Universitaire de la Vigne et du Vin.

M. Thomas.- Vincent Thomas, doyen de l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Mme Cenac-Guesdon.- Peggy Cenac-Guesdon, maîtresse de conférences en mathématiques.

M. Salvadori.- Phillippe Salvadori, maître de conférences en histoire moderne.

M. Cousson.- David Cousson, personnel BIATSS, SPE vacataires.

Mme Badian.- Bonjour. Delphine Badian. Personnel ITA CNRS. Je suis technicienne à la MSH de Dijon.

M. Chevalier.- Bonjour. Sébastien Chevalier, professeur à l'ESIREM et coordinateur de l'IDEFI « Talent Campus ».

M. Marlot.- Julien Marlot, responsable du Bureau de l'enseignement supérieur au Rectorat. Je représente le Recteur au conseil d'administration.

M. Clerc.- Bonjour. Cédric Clerc. Je suis ingénieur d'études, élu sur les listes des personnels BIATSS pour le SNPTES.

Mme Carnet.- Tania Carnet. Je suis responsable administrative de l'UFR STAPS, attachée principale, et je suis élue BIATSS au titre de la liste UNSA-Éducation.

Mme Cardini.- Laure Cardini, étudiante en troisième année de biologie.

Mme Buy.- Anaïs Buy, étudiante à l'IAE de Dijon.

M. Tainturier.- Robin Tainturier, étudiant en quatrième année de pharmacie.

M. Garnier.- Kevin Garnier, étudiant en Master 2 « Vieillesse et Société », leader des Associatifs et Indépendants.

Mme Charret-Godard.- Rebonjour. Océane Charret-Godard, Vice-présidente à la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge de l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, l'université.

M. Almeida.- Bonjour aussi. José Almeida, Vice-président du Grand Dijon. Je suis en charge de l'enseignement supérieur et des finances.

Le Président.- Très bien. Merci beaucoup. Peut-être que l'on fera cet exercice pendant quelques conseils d'administration pour apprendre à mieux se connaître les uns et les autres.

Je voudrais simplement également vous donner un élément technique parce qu'il est important que vous l'ayez tous. Je voudrais vous dire que tous nos conseils d'administration sont enregistrés intégralement et font l'objet d'un verbatim qui retranscrit *in extenso* les propos qui sont tenus. Ce verbatim ne fait, en principe, pas l'objet de modifications, sauf modification de nature purement technique à la relecture. Il est donc important que vous ayez tous cette information.

Pendant un certain temps, il sera important également qu'en début de prise de parole, chacun puisse donner son nom parce que les personnes du service des Affaires juridiques qui retranscrivent les bandes son ne reconnaissent pas nécessairement au début les voix des uns et des autres.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments.

Au titre des informations de début de conseil, je voudrais simplement vous donner cette information qui est éminemment douloureuse et que je voudrais que l'on partage tous ensemble. Notre université a été endeuillée récemment par le décès de quatre étudiants. Il se trouve que ce sont quatre étudiants de l'IUT Dijon Auxerre.

Léa Gougeon et Aymeric Quillet, deux étudiants de première année du département Multimédia Internet, sont décédés tous deux dans des conditions très tragiques.

Naim Zerrouki, étudiant en première année du département Réseaux et Télécommunications, qui est à Auxerre en apprentissage, a eu un accident de voiture et est mort dans cet accident.

Alexandre Bernigaud, étudiant en deuxième année du département Informatique, avait une longue maladie et est décédé des suites de cette longue maladie.

Quatre pertes d'étudiants en une dizaine de jours à l'IUT de Dijon Auxerre. Vous imaginez l'émotion forte de l'ensemble des collègues. Bien sûr, toutes nos pensées doivent aller aux familles de ces étudiants et à leurs proches.

C'est le seul point que je voulais vous faire en ce début de conseil.

Nous allons donc pouvoir entrer maintenant dans l'ordre du jour proprement dit. Il s'agit donc de désigner aujourd'hui cinq membres extérieurs à notre conseil d'administration.

C'est quelque chose qui est tout à fait important puisque dans le cadre de la loi Enseignement supérieur et Recherche de juillet 2013, vous savez que pour la première fois, en France, dans l'histoire des universités françaises, les membres extérieurs aux conseils d'administration vont participer à l'élection des présidents d'université. Le signal qui est donné à travers cette décision de la loi Fioraso est une volonté d'insérer encore davantage les universités dans le tissu social. C'est donc véritablement la volonté que les membres extérieurs jouent un rôle important dans la conduite de la politique des universités.

Statutairement, notre conseil d'administration est constitué de 24 membres élus et de 8 membres extérieurs. Ces 8 membres extérieurs sont organisés en deux collèges, en deux groupes.

Un premier collège qui est constitué de 3 membres extérieurs qui sont désignés de fait en raison de leurs fonctions :

- un représentant au titre de la Région, c'est Mme Charret-Godard,
- un représentant au titre du Grand Dijon, c'est M. Almeida, et
- un représentant au titre des organismes nationaux de recherche qui ne peut pas siéger aujourd'hui, je vous en indiquerai la raison.

Un second collège qui est un collège de 5 personnes. Ces 5 personnes appartiennent à 5 catégories qui sont clairement définies dans nos statuts :

1. une personne qui assure des fonctions de dirigeant dans une grande entreprise,
2. une personne qui siège au titre des organisations représentatives de salariés,
3. un représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés,
4. un représentant des établissements d'enseignement secondaire, et,
5. un représentant des établissements publics de santé.

Il convient donc que dans chacune de ces catégories, nous puissions désigner la personne qui siègera à notre conseil d'administration. Étant entendu que nous avons recueilli des candidatures dans le cadre d'une procédure très formalisée qui est également fixée dans les statuts de notre université. Elle passe par un appel à candidature qui a été conduit au mois de janvier. Il a été à la fois conduit par voie de presse, avec des annonces qui ont été faites dans *Le Bien public* et dans *Le Journal du Palais*, et par voie électronique avec une diffusion sur le site Web de l'université.

Nous avons reçu des candidatures et pour certains de ces collèges, nous allons devoir désigner un représentant.

Nous avons deux autres contraintes. L'une est que l'un des membres que nous allons désigner aujourd'hui doit être un diplômé de l'université.

Enfin, la seconde contrainte est que sur l'ensemble des personnalités extérieures, on doit, à la fin du processus, avoir une parité entre les femmes et les hommes.

Vous voyez donc que le cadre dans lequel on va devoir travailler est assez formalisé.

En introduction, je voudrais vous dire également que parmi ces 8 personnes siège un représentant qui doit représenter les organismes nationaux de recherche.

Statutairement, le choix qui a été fait par notre université et qui n'est pas forcément celui qui est fait par d'autres, était de dire qu'en fait, nous sommes en partenariat avec 4 organismes nationaux de recherche : le CNRS, l'INRA, l'INSERM et le CEA. Ce qui figure dans nos statuts est que ces organismes doivent, d'un accord unanime, proposer leur représentation au conseil d'administration.

Là encore, dès le début du mois de janvier, au moment où nous avons lancé l'appel à candidature pour les collègues sur lesquels on va travailler, j'ai fait une proposition aux organismes nationaux de recherche. Cette proposition a été acceptée par le CEA, l'INSERM et l'INRA et refusée par le CNRS.

À ce jour, nous ne sommes donc pas en situation d'avoir un représentant des organismes nationaux de recherche pour siéger avec nous, ce qui n'est pas un obstacle. On avait, bien sûr, statutairement anticipé cette possibilité qu'il n'y ait pas d'accord unanime entre les organismes nationaux de recherche. Les statuts prévoient bien que le conseil puisse valablement siéger et poursuivre son travail de désignation en l'absence d'un représentant des organismes nationaux de recherche.

Cela est un petit peu dommage. D'autant plus que trois organismes se sont mis d'accord. De fait, je referai une proposition aux organismes nationaux de recherche dans les semaines qui viennent.

Voilà le cadre global dans lequel on va devoir travailler.

Si les choses sont claires, nous pouvons prendre quelques questions et, ensuite, je laisserai à Hélène Manciaux le soin d'expliquer le cadre technique dans lequel on va voter aujourd'hui.

Sébastien.

M. Chevalier.- Merci. La première question. Connaît-on les raisons du refus du CNRS ? La deuxième. Cela ne complique-t-il pas une des règles que tu nous as expliquée concernant la parité hommes/femmes puisque, du coup, comment va-t-on pouvoir ajuster le choix des extérieurs, ne connaissant pas le genre de la personne qui représentera les organismes de recherche ?

Le Président.- Deux bonnes questions. Je vous explique la motivation du refus du CNRS.

En pratique, la proposition que j'ai faite aux organismes de recherche était de dire que, finalement, notre université travaille en lien étroit avec quatre organismes nationaux. N'avoir qu'un seul organisme au sein du conseil d'administration est d'une certaine façon une sorte de frustration qui nous prive des avis et de la richesse de débat des trois autres. J'ai donc proposé que pendant tout le mandat, les quatre organismes nationaux soient systématiquement membres invités à notre conseil d'administration, en disant qu'être membres invités leur permettait à la fois d'entendre nos débats, de participer à nos débats et également de se rencontrer, les quatre, et de construire de cette façon une sorte de vision, de stratégie scientifique qui pouvait faire une sorte de corpus de vision partagé entre les

quatre organismes nationaux de recherche. Mais bien sûr, un seul devait avoir la voix délibérative.

La proposition que j'ai faite, puisqu'il y a quatre ans de mandat et quatre organismes nationaux, était que chaque année, un des quatre organismes ait le siège avec voix délibérative et qu'il démissionne à la fin de l'année. J'ai proposé un tour de rotation de cette façon.

L'INRA, le CEA et l'INSERM ont accepté rapidement cette proposition et le CNRS ne l'a pas acceptée en disant en substance : « Soit vous considérez que le CNRS doit être membre extérieur et c'est nous qui siégerons. Sinon, nous en prendrons acte ». Ce qui est une façon, je trouve, un petit peu abrupte de traiter cette question qui est importante.

De fait, la proposition qui se voulait d'ouverture et de participation large étant refusée par le CNRS, on est actuellement dans une situation de blocage entre les quatre organismes nationaux. Je vais donc reconstruire une proposition et je reviendrai auprès d'eux pour essayer de construire quelque chose qui soit consensuel. C'est le premier élément.

Deuxième élément. Effectivement, on n'a normalement que huit personnalités extérieures. On pourrait donc avoir une parité quatre hommes/quatre femmes.

Ce qu'on va faire et qui est parfaitement acceptable sur le plan juridique puisque cela est prévu dans les statuts, c'est qu'au terme du travail qu'on va faire aujourd'hui, il y aura soit quatre hommes et trois femmes soit quatre femmes et trois hommes. L'organisme national de recherche qui siègera au CA sera donc invité à désigner soit un homme soit une femme de façon à adapter la parité.

Voilà comment nous allons fonctionner.

Pas d'autre question ? Pas d'autre remarque ?

Donc si les choses sont bien claires, si le cadre est suffisamment bien présenté, Hélène, je vous passe la parole et vous allez pouvoir expliquer aux administrateurs la mécanique dans laquelle on va travailler.

Mme Manciaux.- Compte tenu de la contrainte sur la parité et le fait qu'il faut, dans la liste, un ancien diplômé, on ne peut pas procéder directement à un scrutin de liste. Il vous est donc proposé de procéder à des votes catégorie par catégorie. Il s'agira donc de désigner dans chaque catégorie un homme et une femme systématiquement.

À la fin des votes par catégorie, nous aurons différentes options possibles, différentes listes possibles, compte tenu des résultats des votes sur les catégories.

On préparera donc ensuite des bulletins avec des listes complètes en fonction des différentes options possibles qu'on vous remettra dans un second temps pour également faire une deuxième session de vote.

Il vous est proposé un vote à bulletin secret. C'est pour cela qu'on vous a préparé un petit kit d'élection, donc une enveloppe dans laquelle vous retrouvez une liste de toutes les candidatures. On les a remises catégorie par catégorie pour que ce soit plus clair pour vous.

Ensuite, vous avez des petits tas réunis par un trombone avec une petite mention de la catégorie. Si vous prenez, par exemple, la catégorie 1, vous avez une enveloppe jaune pour les femmes et une enveloppe bleue pour les hommes pour éviter la confusion et vous avez un bulletin correspondant à chaque candidature.

On va vous appeler à les déposer dans les urnes qui sont au fond de la salle, pour chaque catégorie, une enveloppe bleue et une enveloppe jaune.

Le Président.- Merci, Hélène. Une question ? Qui souhaite intervenir ? Non ? C'est bien ? Nous allons donc voter cinq fois. Ensuite, nous verrons comment se construisent les listes. Je vous propose de commencer à rebours des catégories. Donc on a :

- la catégorie 1 : direction générale d'une entreprise,
- la catégorie 2 : organisations représentatives des salariés,
- la catégorie 3 : entreprise de moins de 500 salariés,
- la catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire,
- la catégorie 5 : représentant des établissements publics de santé.

Je vous propose qu'on prenne cette liste à rebours parce que sur les catégories 5 et 4, les choses sont extrêmement simples en matière de parité hommes/femmes puisque dans la catégorie 5, la seule candidature que nous ayons reçue est celle de Mme Élisabeth Beau, qui est la Directrice générale du CHU et qui est une femme. Et dans la catégorie 4, nous avons reçu quatre candidatures de proviseurs de lycée qui sont tous les quatre des hommes. Donc sur ces deux collèges, nous n'avons pas de difficulté particulière en termes de choix hommes/femmes. Donc la procédure est, somme toute, simplifiée.

Vous avez tous reçu les dossiers qui présentent les candidatures que nous avons reçues. Nous n'allons donc pas débattre longuement sur les intérêts et les limites réciproques de chacune de ces candidatures. Je pense que chacun s'est fait son opinion.

En revanche, je vous propose que chacun des porteurs de liste pour les élections puisse, s'il le souhaite, exprimer une sorte de consigne de vote de façon à ce que les choses soient tout à fait claires et transparentes.

On va donc commencer par la catégorie 5 qui est la représentation des établissements publics de santé en Bourgogne.

La seule candidature que nous ayons reçue au terme de la procédure formalisée qui a été conduite par le pôle des Affaires juridiques est celle de Mme Élisabeth Beau qui est Directrice générale du CHU de Dijon.

Cette candidature est d'une parfaite cohérence, compte tenu des liens étroits que notre université entretient avec le CHU.

Bien évidemment, chacun se prononcera en son âme et conscience sur cette candidature mais, ici, la situation me paraît très simple.

Pour ma part et pour ce qui concerne les listes que j'ai conduites, bien sûr, je souhaite qu'on soutienne cette candidature.

Je ne sais pas si certains souhaitent donner d'autres conseils de vote.

Si ce n'est pas le cas, Hélène, vous allez appeler, les uns après les autres, les membres du conseil.

Mme Manciaux.- On n'appelle pas, vous venez comme vous voulez.

Le Président.- J'invite donc chacun à aller voter.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Le Président.- Au total, cela nous fait combien ?

Mme Favier.- 26 votants.

Le Président.- Donc 26.

Mme Favier.- Dont 22 Élisabeth Beau et 4 bulletins blancs.

Le Président.- Très bien. Nous allons pouvoir maintenant aborder la catégorie 4 qui est la catégorie des représentants des établissements d'enseignement secondaire.

Dans cette catégorie de membres, nous avons reçu quatre candidatures :

- la candidature de M. Philippe Viollon, qui est proviseur d'un lycée de Beaune,
- la candidature de M. Michel Gey, qui est le proviseur du lycée Carnot de Dijon,
- la candidature de M. Bruno Hein, qui est le proviseur du lycée Charles-de-Gaulle de Dijon, et
- la candidature de M. Alban Georges, qui est proviseur d'un lycée de Nevers.

Là encore, vous avez tous pris connaissance des dossiers qui nous ont été transmis.

Sébastien, au nom de la liste que tu représentes, souhaites-tu donner un conseil de vote et peut-être t'en expliquer ?

M. Chevalier.- Oui, effectivement. J'appelle à voter pour M. Gey qui est le proviseur de Carnot pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'il connaît très bien l'environnement de Dijon.

Il a été successivement proviseur à Eiffel. À ce titre, il a monté une cordée de la réussite avec l'ESIREM, me semble-t-il.

Ensuite, il a été proviseur à Montchapet.

Là, il est proviseur au lycée Carnot.

Il sera donc vigilant, s'il est au sein du conseil, à ce que les liaisons entre les lycées et celui qui représente notamment l'université soient les plus fortes possibles pour préparer tout le travail d'orientation en amont et la liaison, en particulier, entre les classes préparatoires, désormais inscrites à l'université, et son établissement.

J'appelle donc à voter pour M. Gey.

Le Président.- Peggy, de votre côté, souhaitez-vous donner une explication ou une recommandation de vote ?

Mme Cenac-Guesdon.- Pas sur ce vote-là, en tout cas.

Le Président.- Non ? Très bien.

Cédric, pour la liste que vous conduisez ?

Tania, pour la liste que vous conduisez ?

Théo, pour la liste que vous conduisez ?

Geoffrey, pas de recommandation ?

Pour ce qui concerne les listes que je porte et qui sont associées aux listes des étudiants Associatifs et Indépendants puisque, vous le savez, nous avons signé un accord de gouvernance, la recommandation de vote qui est la nôtre est de soutenir la candidature de M. Bruno Hein.

M. Bruno Hein est le proviseur du lycée Charles-de-Gaulle qui est un lycée très engagé dans la politique internationale, vous le savez. Or, c'est un des axes importants que nous souhaitons imprimer au développement de notre université.

Par ailleurs, M. Hein a siégé à la Commission de la formation et de la vie universitaire au cours du précédent mandat. Il y a été présent de façon régulière et assidue. Il connaît bien. Il est au cœur des enjeux, du lien entre l'articulation lycées/université. Il a beaucoup travaillé avec notre équipe.

Il y aura donc une continuité et une cohérence importantes à ce qu'il siège maintenant à notre conseil d'administration.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je propose donc que l'on passe au vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Bruno Hein : 16 voix.
Michel Gey : 6 voix.
Philippe Viollon : 1 voix.
3 bulletins blancs.

Le Président.- D'accord.

Mme Manciaux.- Pour l'étape suivante, c'est donc la candidature de Bruno Hein qui est retenue.

Le Président.- C'est donc M. Hein qui est élu. D'accord.

Pour la catégorie suivante, on entre maintenant dans une catégorie pour laquelle nous avons à la fois reçu des candidatures d'hommes et de femmes. Nous allons donc devoir, dans un même vote, nous exprimer sur les deux candidatures.

Dans cette catégorie ont candidaté :

- M. Claude Sirandré, qui est avocat et qui a son cabinet d'avocats,
- Mme Pascale Ponse, dont la candidature est proposée par la CGPME et qui dirige un cabinet de consulting qui s'appelle Pascale Ponse Consultants,
- M. Christian Bald, qui est également proposé par la CGPME et qui dirige le cabinet BilanCia,
- M. Harold Évin, qui représente l'entreprise Vallourec,
- M. Jacques Nodin, qui est le dirigeant d'une association qui est une entreprise d'insertion et qui s'appelle Envie Dijon.

J'ajoute que dans cette catégorie 3, certains candidats sont d'anciens diplômés de l'université de Bourgogne :

- M. Claude Sirandré,
- Mme Pascale Ponse,
- M. Christian Bald, et
- M. Harold Évin.

Là encore, on va peut-être faire un tour de salle d'explications de vote en fonction des listes qui se sont présentées aux élections.

Sébastien, souhaites-tu donner une recommandation de vote ?

M. Chevalier.- Merci. Effectivement, je soutiens la candidature de M. Harold Évin.

Ancien étudiant de l'université de Bourgogne, comme tu viens de le dire, docteur de l'ICB, ingénieur de l'ESIREM, il a été président du Bureau des élèves de l'ESIREM, président de l'Association des anciens étudiants de l'ESIREM.

Il travaille dans le domaine de la métallurgie, dans une filiale de Vallourec. Vallourec fait plus de 500 salariés, il ne pouvait donc pas candidater dans cette catégorie au nom de Vallourec.

Harold Évin était aussi élu au Conseil scientifique à l'époque. Il connaît donc parfaitement l'université, les rouages et le monde associatif étudiant puisqu'il en a animé le BDE pendant de nombreuses années.

Le Président.- Très bien. Ça, c'est la recommandation pour le collège masculin. Pour le collège féminin, as-tu une recommandation ? Non, pas de recommandation. Très bien.

Peggy, souhaitez-vous faire une ou plusieurs recommandations ?

Mme Cenac-Guesdon.- Merci. Pour la FSU, nous soutenons la candidature de M. Jacques Nodin en tant que Vice-président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et donc Président du groupe Envie qui contient Emmaüs.

Pas de recommandation particulière sur la candidature de Mme Pascale Ponse.

Le Président.- D'accord. Cédric, avez-vous une recommandation ?

Tania, une recommandation particulière ? Non ?

Geoffrey ? Théo ? Pas de recommandation particulière ?

Pour ce qui me concerne, et au nom des listes que j'ai conduites et également au nom des listes étudiantes Associatifs et Indépendants, je soutiens les deux candidatures qui ont été déposées par la CGPME.

Vous savez tous l'importance que j'accorde aux liens que notre université a pu tisser au cours du mandat précédent avec le monde économique et le monde des entreprises.

Avoir une participation de la CGPME à notre conseil d'administration sera bien évidemment un atout réel quand il faudra renforcer, raffermir ce lien entre le monde académique et le monde économique.

Donc pour ce qui concerne la candidature féminine, je recommande de soutenir la candidature de Mme Pascale Ponse et, pour ce qui concerne la candidature masculine, je recommande de soutenir la candidature de M. Christian Bald.

Nous allons donc pouvoir passer au vote. Je vous remercie.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Pascale Ponse : 17 voix.
1 abstention.
8 bulletins blancs.

Mme Manciaux.- C'est la candidature de Pascale Ponse qui est retenue pour l'étape suivante.

Mme Favier.- Christian Bald : 17 voix.
Harold Évin : 4 voix.
Jacques Nodin : 3 voix.
2 bulletins blancs.

Mme Manciaux.- C'est donc la candidature de Christian Bald qui est retenue pour l'étape suivante.

Le Président.- Merci. On aborde donc la catégorie 2 qui est la catégorie des représentants des organisations de salariés.

Au titre de cette catégorie, nous avons reçu quatre candidatures :

- la candidature de M. Jean-Pierre Arnaud au titre de la CGT,
- la candidature de M. Gérard Aschieri au titre de la FSU,
- deux candidatures au titre du SNPTES, la candidature de M. Michel Ferreira et la candidature de Mme Aline Grandidier.

Là encore, je vais demander à Sébastien si tu as des recommandations de vote.

M. Chevalier.- Oui. Je soutiens la candidature de M. Aschieri, d'une part, et de Mme Grandidier, d'autre part.

M. Aschieri, parce que c'est quelqu'un qui connaît très bien l'enseignement supérieur. Il travaille au Conseil économique et social... Enfin, il est représentant au Conseil économique et social.

Il connaît bien l'enseignement supérieur dans la mesure où il a rédigé un certain nombre de travaux sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, notamment au niveau de l'enjeu au niveau du premier cycle.

Pour Mme Grandidier, je soutiens sa candidature parce qu'elle connaît bien le campus dans la mesure où elle travaille à AgroSup Dijon. Et je considère que dans une logique de grands campus, il est important qu'AgroSup soit aussi présent dans notre conseil.

Le Président.- Tout à fait. Merci.

Peggy, souhaitez-vous faire des recommandations ?

Mme Cenac-Guesdon.- Merci. Au niveau de la FSU, nous soutenons la CGT, donc la candidature de M. Jean-Pierre Arnaud, pour plusieurs raisons.

La plus importante, c'est que la CGT fait partie des cinq organisations considérées comme représentatives par l'arrêté de mai 2013. Parmi les candidatures que nous avons ici, seule la CGT fait partie de ces représentations.

Elle fait aussi partie des sept organisations qui siègent au conseil d'État.

La CGT couvre l'ensemble des catégories de personnels, aussi bien privé, fonctionnaires, techniques, qu'enseignants.

L'esprit de la loi est plutôt de s'ouvrir vers l'extérieur que de donner un siège de plus à une organisation qui est déjà représentée dans ce conseil.

Pour ces raisons, nous choisissons de soutenir Jean-Pierre Arnaud.

Pas de consigne particulière pour la candidature féminine.

Le Président.- Très bien. Je vous remercie.

Cédric, souhaitez-vous vous exprimer ?

M. Clerc.- Pour le SNPTES, on soutient la candidature d'Aline Grandidier et, chez les hommes, de Michel Ferreira.

Le Président.- Très bien. Tania, souhaitez-vous exprimer des recommandations ?

Mme Carnet.- J'intervenais aussi parce que je voulais poser la question de savoir si les quatre candidatures étaient valables du fait que les organisations syndicales n'étaient pas représentatives des salariés. En effet, j'ai l'arrêté du 30 mai 2013 qui fixe la liste des organisations syndicales reconnues représentatives aux niveaux national et interprofessionnel. Or, le SNPTES et la FSU n'en font pas partie. Voilà la raison pour laquelle je pose cette question.

Le Président.- Je pense que cette question a été expertisée par le pôle des Affaires juridiques et que les candidatures ont été considérées comme valides. En tout cas, ce sont des organisations qui sont représentatives dans notre université et qui, à ce titre, me paraissent devoir être incontestables.

Hélène.

Mme Manciaux.- Nous n'avons pas fait d'expertise juridique de la recevabilité des candidatures. En tout état de cause, vous noterez que les termes des statuts de l'uB qui ne sont qu'une reprise des termes du Code de l'Éducation sont particulièrement vastes...

Le Président.- Oui, tout à fait.

Mme Manciaux.- ...et ne permettent sans doute pas de se prononcer sur la recevabilité.

Le Président.- En tout cas, je vous propose qu'on considère que ces organisations qui, dans notre université, sont des organisations représentatives, puissent être éligibles.

On a eu une lecture, en fait, très large de ce qu'était l'éligibilité dans le cadre de cet exercice que l'on fait aujourd'hui.

Si on revient au collègue 3 sur lequel on vient de s'exprimer, la candidature de M. Jacques Nodin, par exemple, était une candidature qui pouvait porter interrogation dans la mesure où formellement M. Nodin représente une association et pas une entreprise au sens où une entreprise intervient dans l'économie de marché.

On a choisi d'avoir une acception assez large du concept d'entreprise et, de fait, d'accepter de façon relativement large les candidatures qui nous étaient proposées dans la mesure où, effectivement, Hélène le dit, les statuts, qui sont la transcription de la loi, sont relativement vagues sur ce terme.

Je ne pense pas qu'il faille qu'on accorde un formalisme excessif. L'idée est qu'on puisse intégrer dans notre conseil d'administration des personnes qui souhaitent s'y intégrer, qui souhaitent y travailler, d'où le sens de la candidature, et qui apportent leur regard. Je ne donnerai pas de formalisme au delà à cette question.

Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Connaissant un petit peu le sujet, je peux dire que la représentativité que vous évoquez, Madame, est une représentativité nationale qui est utilisée pour les négociations nationales. Ici, on est dans un établissement, dans une entreprise, etc. Donc pour nous, dans une université. C'est donc une représentativité locale qui s'apprécie. À mon avis, toutes les organisations syndicales qui présentent des personnes ici sont toutes représentatives au sens de notre université, au sens local. Voilà ce que je voulais dire. Mais vous avez raison, il y a une représentativité nationale qui est évoquée, mais qui dépend des élections nationales à ce moment-là. Des élections professionnelles nationales.

Le Président.- D'ailleurs, dans les statuts, le mot « national » ne figure pas. Statutairement, il n'est pas indiqué qu'on fasse appel à une organisation représentative au plan national.

D'autres commentaires à ce stade ?

Philippe, tu veux intervenir.

M. Salvadori.- Oui. D'abord, je salue le fait, Monsieur le Président, que vous vouliez être souple sur le formalisme juridique. Je suis un peu inquiet quand même parce que, Louis, je crois que tu n'as pas raison sur les termes de la loi sur la représentativité des organisations syndicales, c'est toujours au niveau national... Si... Je tiens à faire part de mes craintes puisque très souvent des accords d'entreprise ne sont pas validés parce que les syndicats qui les signent ne sont pas représentatifs au niveau national alors qu'il est prévu ce type de représentativité. Nous verrons bien. Je tiens simplement à mettre en garde le conseil parce que là, il y a peut-être quelque chose à vérifier.

Le Président.- Cela ne figure pas dans nos statuts et donc à partir du moment où cela ne figure pas dans nos statuts...

M. Salvadori.- Le fait que cela ne figure pas dans vos statuts ne remet pas en cause des accords et des législations qui valent par principe au niveau national et donc, en descendant, au niveau local. C'est même un des enjeux de tous les débats qu'il y a actuellement sur le droit du travail, la représentativité syndicale, etc. Dont acte.

Le Président.- OK. J'entends cette voix qui s'exprime.

Théo, souhaitez-vous faire une recommandation ?

Geoffrey, souhaitez-vous faire une recommandation ?

Pour ma part et pour les listes que j'ai conduites, et au nom des listes étudiantes Associatifs et Indépendants, la recommandation qui est la nôtre est de soutenir dans les deux collèges, masculin et féminin, les deux candidatures qui nous sont faites au titre du SNPTES qui est une organisation syndicale qui est arrivée sur un bon positionnement précisément au cours des élections des 2 et 3 février.

Je rejoins aussi Sébastien Chevalier : la candidature de Mme Grandidier revêt un intérêt particulier puisqu'elle travaille à AgroSup. De fait, on va pouvoir lier encore plus intimement AgroSup et l'université de Bourgogne si Mme Grandidier siège à notre conseil d'administration.

Je dois dire qu'au cours de la précédente mandature, nous avons déjà un représentant d'AgroSup à notre conseil d'administration qui a joué un rôle également précieux dans le rapprochement des établissements.

Pour ce qui me concerne, je demande que l'on soutienne les candidatures de M. Michel Ferreira et de Mme Aline Grandidier.
Peggy.

Mme Cenac-Guesdon.- Je suis très gênée justement que vous fassiez référence aux résultats des élections. Je tiens juste à rappeler que la différence de voix entre le candidat FSU et le candidat SNPTES chez les collègues BIATSS était de 7 voix, il me semble. Donc ajouter en invité extérieur un siège de plus pour une organisation syndicale, je trouve que c'est un petit peu dévoyer l'élection sur laquelle vous vous reposez pour votre argumentation et cela me gêne un petit peu.

Le Président.- Très bien. C'est aussi ma liberté politique de faire cette recommandation, mais je comprends que vous puissiez ne pas la partager.
Vincent.

M. Thomas.- Je voulais simplement revenir sur la notion de représentativité qui a été passablement modifiée par la loi de 2008. S'il existe effectivement une représentativité nationale, il existe également une représentativité au niveau de l'entreprise, des branches professionnelles, etc. Je n'ai pas en tête le texte exact qui détermine les critères de la représentativité pour l'élection au conseil d'administration, mais je pense que c'est un élément à prendre en compte pour répondre à Madame.

Le Président.- Vincent, les statuts disent simplement « *un représentant des organisations représentatives des salariés* ». Rien de plus.
Cédric souhaite s'exprimer.

M. Clerc.- Oui. Sans polémiquer, si la candidature que nous avons proposée pose défaut au niveau juridique, effectivement il faudra rectifier dès que possible.

Simplement, au niveau de la représentativité nationale pour notre ministère, le CT ministériel peut, à mon avis, faire foi et, dans ce comité technique ministériel, le SNPTES est arrivé en deuxième position.

Le Président.- Très bien. Chacun s'est-il exprimé sur la question de l'élection dans ce collège n° 2 et peut-on procéder au vote ? Très bien. Allons-y.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Aline Grandidier : 21 voix.
5 bulletins blancs.

Mme Manciaux.- C'est la candidature d'Aline Grandidier qui est retenue pour l'étape suivante.

Mme Favier.- Michel Ferreira : 17 voix.
Gérard Aschieri : 5 voix.
Jean-Pierre Arnaud : 3 voix.
1 bulletin blanc.

Mme Manciaux.- C'est donc la candidature de Michel Ferreira qui est retenue pour l'étape suivante.

Le Président.- Merci. Il nous reste donc à délibérer sur la catégorie 1 qui concerne les personnes qui assurent des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.

Nous avons, dans ce collège, reçu quatre candidatures :

- la candidature de Mme Catherine Siri-Racle, qui est dirigeante de l'entreprise Bresson Céréales,
- la candidature de M. Pierre-Antoine Kern, qui est dirigeant de l'entreprise Options Telecom,
- la candidature de M. Thierry Bièvre qui est dirigeant de l'entreprise Elithis,
- la candidature de Mme Bénédicte Delneste, qui est dirigeante d'une association également, mais que, là encore, dans une acception large du concept d'entreprise, on considère comme éligible à notre conseil d'administration, qui est C2R Bourgogne.

J'ajoute que les deux premières candidatures, celles de Mme Catherine Siri-Racle et de M. Pierre-Antoine Kern, nous sont transmises au nom du MEDEF et que M. Pierre-Antoine Kern est le Président du MEDEF Bourgogne.

Sébastien, veux-tu intervenir sur des recommandations de vote ?

M. Chevalier.- Oui. Pour les listes « Agissons pour une autre université ! », nous soutenons les candidatures de Mme Bénédicte Delneste et de M. Thierry Bièvre.

Mme Bénédicte Delneste dirige le C2R. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance des travaux du C2R, notamment dans la relation entre formation/emploi et la production de ressources socio-économiques sur la région de Bourgogne.

M. Thierry Bièvre, Président d'Elithis, Elithis dont tout le monde connaît l'impact au niveau régional, national ou international, qui conçoit des bâtiments à énergie positive et a été un des premiers entrepreneurs du bassin à associer les sciences humaines et sociales, avec l'embauche de sociologues en complément de l'approche technique et technologique. Il a compris que l'humain qui utilise ces bâtiments était tout aussi important que l'humain qui construit les bâtiments.

Voici les raisons pour lesquelles nous soutenons ces deux candidatures.

Le Président.- Merci. Peggy, souhaitez-vous exprimer un soutien ? Non ?

Cédric ?

Tania, pas de remarque particulière ?

Théo, souhaitez-vous vos exprimer ?

Geoffrey ?

M. Ricard.- Merci. Juste pour dire que la liste « UNI : On agit, tu réussis ! » soutient les candidatures de Mme Catherine Siri-Racle et de M. Pierre-Antoine Kern, donc les deux candidatures du MEDEF, pour renforcer le lien justement entre université et entreprises.

Le Président.- Très bien. Pour ma part, et au nom des listes que j'ai portées et que je porte, et également au nom des listes étudiantes Associatifs et Indépendants, je vous appelle à soutenir les deux candidatures qui nous sont

proposées par le MEDEF, donc celles de Mme Catherine Siri-Racle et de M. Pierre-Antoine Kern.

Là également, parce que nous entrons dans une période, vous le savez, pour laquelle la qualité des liens entre l'université et le monde économique va être absolument déterminante, et que j'ai commencé à tisser, au cours du précédent mandat, des liens confiants avec le monde économique, avec le MEDEF.

Je voudrais vous dire que la prochaine université d'été du MEDEF aura lieu sur le campus universitaire de l'université de Bourgogne. C'est un élément de rayonnement important pour notre université.

Enfin, je considère qu'il est un équilibre intéressant d'avoir à notre conseil d'administration à la fois un représentant de la CGPME et un représentant du MEDEF, qui sont les deux grandes organisations patronales.

Je vous remercie donc de soutenir ces deux candidatures.

Si tout le monde s'est exprimé, je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Catherine Siri-Racle : 17 voix.
Bénédicte Delneste : 8 voix.
1 bulletin blanc.

Mme Manciaux.- C'est donc la candidature de Catherine Siri-Racle qui est retenue pour l'étape suivante.

Mme Favier.- Pierre-Antoine Kern : 17 voix.
Thierry Bièvre : 7 voix.
2 bulletins blancs.

Mme Manciaux.- C'est donc la candidature de Pierre-Antoine Kern qui est retenue.

Le Président.- Bien. À ce stade, on retient donc les candidatures

- d'Élisabeth Beau dans le collège 5 et de
- Bruno Hein dans le collège 4.

Sur les trois autres collèges, vous allez devoir, Hélène, faire un certain nombre de permutations, d'options de listes qui vont retenir :

- celles de Mme Ponse et de M Bald pour le collège 3,
- celles de Mme Grandidier et de M. Ferreira pour le collège 2, et
- celles de Mme Siri-Racle et de M. Kern pour le collège 1.

Je vous propose donc qu'on fasse une petite interruption de séance d'une dizaine de minutes, le temps que vous alliez nous formaliser tout cela dans votre bureau et, ensuite, on aura un certain nombre de listes possibles qui reprendront ces différentes options sur lesquelles on pourra s'exprimer.

On peut prendre dix minutes d'interruption de séance si vous le souhaitez.

(La séance, suspendue à 11 h 20, est reprise à 11 h 30)

Le Président.- On va pouvoir reprendre maintenant sur la base des listes qui ont été constituées en fonction des votes qui viennent d'être émis. Les différentes combinaisons donnent la possibilité de six listes distinctes que je vais vous lire en fonction, bien sûr, de la nécessité d'obtenir soit des listes avec deux hommes et trois femmes soit des listes avec trois hommes et deux femmes.

On va vous distribuer les petits documents avec les différentes options possibles.

La liste n° 1 est la suivante :

- Pierre-Antoine Kern au titre de la catégorie 1,
- Aline Grandidier au titre de la catégorie 2,
- Pascale Ponse au titre de la catégorie 3.

Bien sûr, au titre des catégories 4 et 5, chacune des listes comprendra Bruno Hein pour la catégorie 4 et Élisabeth Beau pour la catégorie 5 puisque, ici, la question de l'équilibre hommes/femmes ne se posait pas.

La seconde liste possible est la suivante :

- Pierre-Antoine Kern au titre de la catégorie 1,
- Aline Grandidier au titre de la catégorie 2, avec
- Christian Bald dans la catégorie 3.

On retrouve Bruno Hein et Élisabeth Beau pour les catégories 4 et 5.

La troisième option est :

- Pierre-Antoine Kern en catégorie 1,
- Michel Ferreira en catégorie 2, et
- Pascale Ponse en catégorie 3.

Avec toujours Bruno Hein et Élisabeth Beau en catégories 4 et 5.

La quatrième option est la suivante :

- Catherine Siri-Racle pour la première catégorie,
- Michel Ferreira pour la seconde,
- Christian Bald pour la troisième.

Bruno Hein et Élisabeth Beau toujours en position pour les catégories 4 et 5.

La cinquième possibilité de combinaison est :

- Catherine Siri-Racle en catégorie 1,
- Michel Ferreira en 2,
- Pascale Ponse en catégorie 3.

Toujours Bruno Hein en catégorie 4 et Élisabeth Beau en catégorie 5.

Enfin, la dernière combinaison possible qui résulte du vote que l'on vient d'exprimer est :

- Catherine Siri-Racle sur la catégorie 1,
- Aline Grandidier sur la catégorie 2,
- Christian Bald sur la catégorie 3.

Toujours Bruno Hein et Élisabeth Beau pour les catégories 4 et 5.

Ces six combinaisons possibles reflètent l'ensemble des combinaisons qui résultent des votes que nous venons d'exprimer.

Là encore, Sébastien, souhaites-tu donner une recommandation sur l'une de ces six listes ? Pas de recommandation particulière ?

Peggy, souhaitez-vous donner une recommandation ?

Cédric, souhaitez-vous donner une recommandation ? Non ?

Tania ?

Théo ?

Geoffrey ? Non ?

Pour ce qui me concerne, et au nom des listes que je conduis et des listes Associatifs et Indépendants, je souhaite que nous soutenions la liste n° 1 qui est

constituée de Pierre-Antoine Kern, Aline Grandidier, Pascale Ponse et, bien sûr, Bruno Hein et Élisabeth Beau. Je vous remercie.

Nous pouvons passer au vote, Hélène.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

M. Salvadori.- Je m'abstiens

Mme Cenac-Guesdon.- Je ne prends pas part au vote.

M. Salvadori.- Je rectifie, je ne prends pas part au vote.

Mme Favier.- Liste 1 : 18 voix.
5 bulletins blancs.

Le Président.- Et donc combien de refus de vote ?

Mme Favier.- Trois personnes ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le Président.- D'accord. Ce qui fait qu'au final, les membres extérieurs qui intègrent notre conseil d'administration sont :

- M. Pierre-Antoine Kern,
- Mme Aline Grandidier,
- Mme Pascale Ponse,
- M. Bruno Hein, et
- Mme Élisabeth Beau.

Trois femmes et deux hommes intègrent donc le conseil d'administration. Au titre des organismes nationaux de recherche, quand je reprendrai le dialogue, je demanderai donc la désignation d'un homme pour venir compléter et assurer la parité de représentation hommes/femmes dans notre conseil d'administration.

Il me reste à vous remercier pour avoir participé à ce moment qui est essentiel puisqu'il va conditionner et structurer la totalité des travaux de notre conseil d'administration pendant les années qui viennent et vous donner rendez-vous, je crois, au début du mois de mars pour l'élection, cette fois-ci, du président par le conseil d'administration qui siégera en formation plénière.

Mme Manciaux.- Je vais vous envoyer cet après-midi par mail la convocation pour le CA du 4 mars pour l'élection du président.

Le Président.- Très bien. Je vous remercie. Merci beaucoup à toutes et à tous et donc on se retrouve le 4 mars.

Mme Manciaux.- 10 heures, le 4 mars.

Le Président.- 10 heures. Très bien.

Le Président

Alain BONNIN

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 40)